

INSECT V NF



INSECTICIDE VOLANTS

AVANTAGES

INSECT V NF est un insecticide à base de perméthrines de synthèse à **effet choc immédiat**. Effet polyvalent sur **les volants et les rampants**.

INSECT V NF contient de la **D-trans tétraméthrine** (*pouvoir d'abattement extrêmement rapide sur tous les insectes. Faible toxicité*), de la **1R-trans phenothrin** (*possède la propriété d'agent létal*) et de la **Piperonyl butoxyde** (*permet d'accroître les performances d'une formulation, en réduisant les quantités de substances actives nécessaires*).

Qualité professionnelle
Usage grand public

UTILISATIONS

INSECT V NF élimine immédiatement les insectes en contact avec la pulvérisation. Se pulvérise dans l'atmosphère.

Efficace sur insectes volants : toutes les espèces de mouches, les guêpes, les bourdons, les moustiques, les moucheron, ...

INSECT V NF est également très **efficace** par contact **contre les insectes rampants** : fourmis, blattes, cancrelats, cafards, puces, punaises, poux, scarabées, poissons d'argent, perce-oreilles, cloportes, les acariens, ...

MODE D'EMPLOI

Evacuer le personnel, les animaux et les denrées alimentaires de la zone à traiter. Ne pas pulvériser à proximité des aquariums. Agiter vigoureusement l'aérosol avant utilisation.

Pulvériser **INSECT V NF** 4 à 5 secondes dans l'atmosphère contre les insectes **volants**. Contre les insectes **rampants**, pulvériser pendant 5 à 6 secondes à 15 cm de la zone à traiter. Renouveler plusieurs fois l'opération selon le cas.

Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Utilisable uniquement lorsque le matériel n'est pas sous tension. Attendre 5 min avant de remettre le matériel.

CARACTERISTIQUES

Aspect :	Liquide incolore	Odeur :	Citron
Gaz propulseur :	Butane/ Propane / Isobutane	Densité relative :	0,71
Teneur en COV :	566,6 g/l (97.2%)	Volume net :	500 ml

Substances biocides : D-trans tétraméthrine (CAS : 1166-46-7 / 0,19% / TP18),
1R-trans phenothrin (CAS : 26046-85-5 / 0,07% / TP18),
Piperonyl butoxyde (CAS n°51-03-6 / 2,24% / TP18).

Mention d'avertissement : DANGER

Classements CLP :

SGH09



SGH07



SGH02



PRECAUTIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

NOTA : Ces indications chiffrées ne constituent pas les spécifications du produit, elles correspondent à des valeurs moyennes.

NOTA : Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

Quelques références complémentaires :

INSECTI VG + ♦ INSECTILUM

V07 du 30/01/2026